

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-8-9

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - CDC HABITAT SOCIAL ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par CDC Habitat social pour l'opération d'acquisition de logements situés à Haguenau.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 14 juin 2019 modifiée par l'avenant du 4 décembre 2020 entre le Département du Bas-Rhin et la SA d'HLM CDC Habitat social, issue de la fusion de plusieurs bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019 dont la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est, pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

CDC Habitat social sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 65 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué d'une Ligne du Prêt PHB (Prêt Haut de Bilan). Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 13 logements situés Rue de la Ferme Falk à Haguenau.

En conclusion, je vous propose :

- D'accorder la garantie de la collectivité à CDC Habitat social à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 65 000€ destiné à financer l'opération d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 13 logements situés Rue de la Ferme Falk à Haguenau et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- D'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY